

Audit du processus de budgétisation des dépenses de fonctionnement

RAPPORT DE MISSION D'AUDIT

Rapport Final DAI-2021-RF08

18 février 2022

Intitulé de l'Engagement	Unité Administrative	Type d'Engagement	Opinion Globale
Audit du processus de budgétisation des dépenses de fonctionnement	DAF	Audit	Améliorations significatives requises
Observations d'Audit	Critique 0	Significatif 2	Modéré 0
			Mineur 0

Importance de la Mission :

A l'horizon 2022, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) souhaite être perçue comme une organisation agile et pertinente. Pour mener à bien ses activités, l'OIF élabore et approuve au moins annuellement un budget de dépenses dans un objectif d'allocation optimale des ressources. Le chantier numéro 3 de la Transformation prévoit un renforcement du processus d'élaboration et de suivi budgétaire afin d'optimiser le pilotage financier de l'Organisation.

L'OIF pourrait élaborer et approuver un budget qui ne soit pas en lien avec ses objectifs stratégiques, opérationnels et financiers. 78% des délégataires affirment ne pas être impliqués dans le processus d'expression des besoins budgétaires.

En 2021, 42% des crédits modifiés concernent le budget de fonctionnement.

Objectifs et Périmètre	Résultats
<p>L'objectif de cette mission d'audit était de fournir à l'organisation une assurance raisonnable sur l'adéquation, l'efficacité et l'efficience du processus d'élaboration du budget des dépenses de fonctionnement de l'OIF.</p> <p>Plus particulièrement, cet audit a adressé les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> les mécanismes de gouvernance relatifs à l'élaboration des budgets de fonctionnement ; la collecte de l'information nécessaire à la construction du budget de fonctionnement en lien avec les objectifs de l'organisation ; le respect des règles en vigueur en matière de présentation, d'approbation et de diffusion du budget de fonctionnement ; l'adéquation des outils et méthodes utilisés dans le cadre du processus d'élaboration du budget de fonctionnement. 	<p>La DAI a noté des insuffisances de contrôle significatives relatives au processus et au système support de l'élaboration du budget. La Direction de l'Administration et des Finances devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour, faire approuver et communiquer la procédure budgétaire ; Encourager une démarche ascendante et descendante de la formulation du budget en systématisant la production du document de cadrage et en organisant des séances d'ajustement au niveau des unités administratives et au niveau institutionnel ; Organiser des actions de formation et de sensibilisation des délégataires sur la planification des activités et leur alignement avec la stratégie et les priorités de l'Organisation ; et Gérer le processus en utilisant les fonctionnalités du nouveau PGI et

La mission a porté sur le processus d'élaboration du budget des dépenses de fonctionnement de l'organisation, y compris les dépenses d'investissement.

- accompagner les Unités Administratives dans la préparation du budget dans
- l'outil.

La DAI est satisfaite des plans d'action proposés pour résoudre les problèmes identifiés.



Rigobert Pinga Pinga
Directeur de l'Audit Interne



Kannelle PINEAU
Auditrice en charge